

RÈGLEMENT PARTICULIER

1^{er} Rallye VHC AUTOCOURSE

Samedi 11 et dimanche 12 avril 2020

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dès l'obtention du permis d'organisation
Ouverture des engagements :	Dès l'obtention du visa du Comité du Centre
Clôture des engagements :	Lundi 30 mars 2020 (à minuit)
Distribution du road-book :	Vendredi 10 avril de 14h00 à 18h00 Samedi 11 avril de 9h00 à 12h00 Chez BRICOMARCHÉ 42 avenue du 11 novembre 37150 BLÉRÉ
Dates et heures des reconnaissances :	Vendredi 10 avril de 14h30 à 19h00 Samedi 11 avril 2020 de 9h00 à 15h00
Vérification des documents :	Samedi 11 avril 2020 de 10h00 à 15h00 – Garage PEUGEOT 7 rue du Commandant J.Y. Cousteau BLÉRÉ
Vérification des voitures :	Samedi 11 avril 2020 de 10h15 à 15h15 Ets Blanc Foussy BLÉRÉ
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 11 avril 2020 – 10h15 – ZI BLÉRÉ
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 11 avril 2020 – 14h00 PC Course – Garage Peugeot 7 rue du Commandant J.Y. Cousteau BLÉRÉ
Publication des équipages admis au départ, Et des heures et ordres de départ.	Samedi 11 avril 2020 – 16h00 parc fermé ZI Bléré
<u>1^{ère} ÉTAPE Samedi 11 avril 2020</u>	
Départ de la 1 ^{ère} voiture à 16h30	Parc Fermé Ets Blanc Foussy BLÉRÉ
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture à 17h33	Parc Fermé Ets Blanc Foussy BLÉRÉ
Affichage ordre des départs de la 2 ^{ème} étape	samedi 11 avril : 20h30
<u>2^{ème} ÉTAPE Dimanche 12 avril 2020</u>	
Départ de la 1 ^{ère} voiture à 8h30	Parc Fermé Ets Blanc Foussy BLÉRÉ
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture à 16h19	Parc Fermé Ets Blanc Foussy BLÉRÉ
Vérifications finales : Dimanche 12 avril	Garage Peugeot 7 rue du Commandant J.Y. Cousteau BLÉRÉ Taux horaire de la main d'œuvre : 60 €
Publication des résultats du rallye :	30 minutes MAXI après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, au panneau d'affichage officiel.
Remise des prix :	Sur le podium après l'entrée de la dernière voiture en parc fermé.

Voiture Damier M. Jean-Marc SEGOUIN 15.07 3352

Responsable presse : Mme Odile DELERUE 15.07 4282

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le Samedi 11 avril 2020 de 10h00 à 15h00.
Garage PEUGEOT 7 rue du Commandant J.Y. Cousteau 37150 BLÉRÉ.

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 11 avril 2020 de 10h15 à 15h15.
Ets BLANC-FOUSSY Zone Industrielle 37150 BLÉRÉ.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage PEUGEOT 7 rue du Commandant J.Y. Cousteau 37150 BLÉRÉ. Tarif horaire de la main d'œuvre 60 €.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} Rallye Autocourse VHC devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : lundi 30 mars 2020 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et accompagnée des photocopies suivantes : permis de conduire (recto-verso pour les nouveaux permis), les licences de l'équipage, la photocopie de la 1^{ère} page du PTH ou PTN et **le chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée, à :**

**Philippe COURTIN 27 rue Nationale 37150 CIVRAY DE TOURAINÉ
Portable : 06 30 49 00 64 - mail : ctphil@orange.fr**

Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement et les photocopies demandées devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum, dans la limite d'un nombre maximum cumulé de 150 véhicules pour les rallyes « Moderne » et « V.H.C. »

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 200 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 400 €

Remise de 30 € par équipage venant de + de 200 kms.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DÉPART

3.3.1.P Le rallye VHC partira en premier avant les modernes.

1^{ère} section : départ dans l'ordre des numéros.

2^{ème} section : départ dans l'ordre du classement provisoire établi après la 1^{ère} section, hors pénalité.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E, F, G1, G2 ; GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et **J2** titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN) à la date de clôture des vérifications techniques, conforme aux Règles Spécifiques rallye VHC.

Sont admises, dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Classic de Compétition.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Chaque concurrent doit présenter un extincteur et une bâche, par voiture de course et par véhicule d'assistance et devra emporter ses débris, conformément à l'article 4.3.2.3.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 1er Rallye VHC Autocourse représente un parcours total de 99,760 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.900 km.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi : ES 1 (prologue)	Les Sablons – La Chevrolière	03.900 km	1 fois
Dimanche : ES 2-3-4	La Croix en Touraine – Civray de Touraine	12.000 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à **trois**.

Les reconnaissances auront lieu le : vendredi 10 avril de 14h30 à 19h00 et le samedi 11 avril de 9h00 à 15h00.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route / Chef de poste : Combinaison blanche ou orange

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA

**La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 12 avril 2020
30 mn après l'entrée de la dernière voiture en parc fermé.**

Des coupes et des lots seront offerts à tous les concurrents classés.